

■ **Gérance Froidevaux**, à Neuchâtel, gérance immobilière, etc. (FOSC du 17.01.1994, p. 314). Le chef de la maison a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal civil du district de Neuchâtel, en date du 08.11.2001. Par ordonnance du 07.02.2002, le tribunal civil du district Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite, faute d'actif suffisant.
Journal no 371 du 11.02.2002
(00346012 / CH-645.1.004.901-5)